



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 15 - Travaux de modernisation de l'unité de méthanisation et création d'une unité de valorisation du biogaz de la station d'épuration de Port Douvot

Travaux de modernisation de l'unité de méthanisation et création d'une unité de valorisation du biogaz de la station d'épuration de Port Douvot

Rapporteur : M. l'Adjoint LIME

Par la délibération du 4 mars 2013, le Conseil Municipal validait le programme général de travaux lié au projet de site de la station d'épuration de Port Douvot. L'opération dans sa globalité portait sur le renouvellement des équipements, l'amélioration des locaux d'exploitation et la refonte de la méthanisation.

Le montant des travaux était estimé à 7 millions d'euros.

Pour réaliser cette opération, le Département Eau et Assainissement a eu recours à un maître d'œuvre.

En ce qui concerne les travaux, une procédure négociée décomposée en 3 lots a été lancée en privilégiant au maximum la réhabilitation des ouvrages existants.

Fin juin 2017, le résultat de cette procédure s'est traduit par un dépassement des estimations de 40 à 60 % selon les lots.

La procédure a donc été déclarée sans suite. Le Département Eau et Assainissement, avec l'appui du maître d'œuvre (BG), a rencontré courant juillet 2017 les différents candidats, afin de les interroger sur ce qui pouvait être la cause de cet écart.

Il en est ressorti que le principe de la réhabilitation, qui avait pour vocation initiale de réduire les investissements, était jugé trop risqué pour les entreprises, craignant de découvrir des désordres que la phase diagnostic DIA n'aurait pas décelés. En outre, elles craignaient des difficultés en lien avec la nécessaire coordination entre les lots, pourtant censément assurée par le maître d'œuvre. Il leur a également été demandé de proposer des pistes d'économie.

À la suite de ces entretiens, il a été choisi de :

- réduire le nombre d'ouvrages sans revoir la capacité de traitement, quitte à contraindre l'exploitation en mode dégradé. Cela se traduit par le passage de trois à deux files de digestion avec pour conséquence la perte de la moitié du process en cas d'avarie sur une file au lieu d'un tiers ;
- retenir des équipements différents moins onéreux en termes d'investissement ;
- réaliser des ouvrages neufs avec, pour conséquence positive, une revente du biométhane à un prix majoré de 20 %.

Sur la base de ces nouveaux principes, BG (le maître d'œuvre) a retravaillé pour proposer début septembre 2017 un nouvel avant-projet sommaire chiffré à 8 700 000 € HT, contenant le dépassement à un peu moins de 25 %, mais avec des recettes supérieures de 20 %.

Le biométhane produit par les nouvelles installations qui seront livrées courant 2020 sera injecté dans le réseau gaz de la ville. Cette disposition nécessitera l'établissement d'une convention avec le concessionnaire gaz et la mise en place d'un ou plusieurs contrats de revente du biométhane.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau montant de l'opération, à savoir 8 700 000 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer les diverses consultations nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à cette opération,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les aides financières des partenaires institutionnels (Union Européenne, Etat, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs, ADEME...), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à négocier avec les acheteurs de biométhane en vue de sa revente.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité